

Rencontre avec le service social
uniquement à la Maison de l'Habitat, Rue des Corriers 14 à Tournai
et sur rendez-vous au 069/33.24.51 ou maison.habitat@tournai.be



FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE **POUR L'OBTENTION D'UN LOGEMENT A LOYER D'EQUILIBRE 2025**

CADRE I

CONDITIONS D'ACCES AU LOGEMENT PUBLIC A LOYER D'EQUILIBRE

1. CONDITIONS DE REVENUS

Le ménage candidat à un logement à loyer d'équilibre doit satisfaire aux conditions de revenus lors de l'introduction de sa demande, de la confirmation de celle-ci et au moment de l'attribution d'un logement et en cours de bail :

- Les ressources financières mensuelles du ménage du candidat doivent être supérieures ou égales à 80 % du revenu d'intégration sociale, une fois diminuées du montant du loyer hors charges :
 - Au taux isolé si le ménage candidat est composé d'une seule personne ;
 - Au taux « ménage » (comprendre famille à charge) s'il est composé d'une personne seule ou d'un couple avec au moins un enfant mineur célibataire à charge, augmenté d'un taux cohabitant par personne majeure supplémentaire ;
 - Au taux cohabitant multiplié par le nombre de personnes majeures si le ménage compte plusieurs personnes sans aucun enfant mineur célibataire à charge.

Le montant actualisé du revenu d'intégration sociale est disponible sur le site « Aide-sociale.be » à l'adresse <https://aide-sociale.be/revenu-dintegration-sociale/>

- Bénéficiaire de revenus annuels imposables globalement inférieurs à :
 - Personne seule : 69.800 €
 - Plusieurs personnes : 85.100€

(Montants applicables au 1er janvier 2025 et augmentés de 3.200 € par enfant à charge).

2. NE PAS ETRE PROPRIETAIRE (ANNEXE 1)

Vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté).

Ces conditions doivent être également remplies en cours de bail.

CONDITION INTERNE AU LOGIS TOURNAISIEN (ANNEXE 2)

3. NE DETENIR QU'UN SEUL ANIMAL DES L'ENTREE DANS LE LOGEMENT :

Un chien OU un chat. Aucune dérogation ne sera acceptée.

☞ **Attention !** Certaines races de chiens sont formellement interdites au sein de nos logements

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Copie recto-verso de la carte d'identité **pour toutes les personnes de plus de 18 ans.**
- Une composition de ménage.
- La preuve des revenus actuels **pour chaque membre du ménage majeur :**
 - Salarié : les 3 dernières fiches de salaire (mois complets) – employeur
 - Salarié avec complément : les 3 dernières fiches de salaire + complément chômage, mutuelle, R.I.S. ou autre.
 - Pensionné : le dernier extrait de banque plus celui du mois de mai justifiant le montant du pécule de vacances ainsi que la dernière fiche de pension justifiant l'indexation.
 - Bénéficiaire d'indemnités de mutuelle : attestation délivrée par votre mutuelle mentionnant le montant journalier perçu **à ce jour.**
 - Bénéficiaire d'allocations de chômage : attestation délivrée par votre syndicat ou la CAPAC mentionnant le montant journalier perçu **à ce jour.**
 - Bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale (R.I.S.) : l'attestation du CPAS reprenant le montant mensuel perçu **à ce jour.**
 - Bénéficiaire d'une allocation pour personnes reconnues handicapées.
- La preuve des rentes alimentaires perçues ou payées (pension alimentaire) : une copie du jugement fixant la rente alimentaire. Si le jugement n'est pas encore rendu, fournir une attestation provisoire de votre avocat ou du notaire + les 3 dernières preuves de la pension alimentaire perçue ou versée.
 - Pour les enfants ayant atteints l'âge de 18 ans :
 - la preuve de l'inscription dans un établissement secondaire ou supérieur pour l'année académique en cours.
 - Déclaration sur l'honneur confirmant ne percevoir aucun revenu.
 - Si perception de revenus : justificatifs des revenus (attestation chômage, CPAS...).
- Si vous avez des enfants en droit de garde – le droit doit couvrir au moins l'accueil d'une nuit – veuillez fournir un jugement (Chambre de règlement amiable ou Tribunal de la famille), un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé.
- Déclaration sur l'honneur de non-propriété à compléter et signer par tous les membres du ménage âgés de 18 ans (document en annexe 2).

Tout justificatif prouvant votre capacité financière à supporter le montant du loyer :

Seront pris en compte à ce titre :

1° Les revenus imposables non pris en compte par l'article 1er, 8° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007, à savoir 100% des revenus des enfants âgés de moins de 18 ans et 50% des revenus de :

- l'enfant célibataire âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans ;
- l'ascendant pensionné ;
- l'ascendant, le descendant et le collatéral, handicapés au sens de l'article 1er, 33° du Code wallon de l'habitation durable.

2° Les rentrées financières suivantes établies à la date d'attribution :

- a. Les allocations familiales, les allocations de naissance, les primes d'adoption ;
- b. La partie non imposable des rentes alimentaires perçues ;
- c. Les allocations, à charge du Trésor, octroyées aux personnes handicapées, en exécution de la législation relative à l'octroi d'allocations aux handicapés ;
- d. Les allocations des pompiers volontaires des services publics d'incendie et des agents volontaires de la protection civile ;
- e. La partie non imposable du revenu obtenu pour prestations fournies dans le cadre d'un contrat de travail ALE tel qu'il est défini dans l'article 3 de la loi du 7 avril 1999 relative au contrat de travail ALE ;
- f. Les avantages qui se composent de l'intervention de l'employeur ou de l'entreprise dans les titres-repas électroniques, les chèques sport/culture ou les éco-chèques qui répondent aux conditions reprises à l'article 38/1 du CIR ;
- g. Les bourses d'études allouées à des étudiants afin de leur permettre de faire des études déterminées et de perfectionner leur formation ;
- h. Le revenu d'intégration sociale ;
- i. Les indemnités pour l'aide d'une tierce personne ;
- j. Les rémunérations non imposables payées ou attribuées en exécution d'un contrat de travail flexi-job conformément à la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale.

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

SIGNATAIRE(S) DU BAIL	
CANDIDAT(E)	CONJOINT(E) OU COHABITANT(E)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : ☐ M - ☐ F	Sexe : ☐ M - ☐ F
Reconnaissance d'handicap : ☐ Oui ☐ Non Pouvez-vous monter des marches : ☐ Oui ☐ Non	Reconnaissance d'handicap : ☐ Oui ☐ Non Pouvez-vous monter des marches : ☐ Oui ☐ Non
Lieu de Naissance :	Lieu de Naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Etat civil :	Etat civil :
Profession :	Profession :
Date de mariage ou de cohabitation : / /	Date de mariage ou de cohabitation : / /
Registre national :	Registre national :
Email :	Email :
 :	 :
Adresse (domicile) :	Adresse (domicile) :
Adresse courrier si différente du domicile :	Adresse courrier si différente du domicile :
☐ Administrateur provisoire de biens ☐ Règlement collectif de dettes Nom administrateur provisoire de biens / médiateur de dettes :	☐ Administrateur provisoire de biens ☐ Règlement collectif de dettes Nom administrateur provisoire de biens / médiateur de dettes :
Pour les femmes enceintes - Date prévue de l'accouchement : / / (joindre un certificat de grossesse de votre gynécologue)	
Autre(s) personne(s) de contact (nom, prénom, numéro de téléphone et lien relationnel) :	

AUTRES MEMBRES DU MENAGE A INSCRIRE DANS LA DEMANDE
(ne plus reprendre le (la) candidat(e) et le (la) conjoint(e) ou cohabitant(e))

1	<u>Nom et Prénom :</u>	<u>Numéro national</u>	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :
	<u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement, un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui, possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	
2	<u>Nom et Prénom :</u>	<u>Numéro national</u>	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :
	<u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement, un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui, possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	
3	<u>Nom et Prénom :</u>	<u>Numéro national</u>	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :
	<u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement, un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui, possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	

AUTRES MEMBRES DU MENAGE A INSCRIRE DANS LA DEMANDE
(ne plus reprendre le (la) candidat(e) et le (la) conjoint(e) ou cohabitant(e))

4	<u>Nom et Prénom :</u> <u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement ou un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Numéro national</u> <u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui , possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :
5	<u>Nom et Prénom :</u> <u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement ou un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Numéro national</u> <u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui , possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :
6	<u>Nom et Prénom :</u> <u>Lien de parenté :</u> ☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement (fournir un jugement ou un acte notarié ou une convention devant un médiateur familial agréé). ☐ Ascendant ☐ Collatéral ☐ Autre :	<u>Numéro national</u> <u>Reconnaissance d'handicap :</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui , possibilité de monter les escaliers ? ☐ Oui ☐ Non	<u>Sexe</u> ☐ M ☐ F <u>Sources de revenus > 18 ans</u> ☐ Salaire ☐ Salaire + complément ☐ Pension ☐ Allocations mutuelle ☐ Allocations chômage ☐ R.I.S. (CPAS) ☐ aucune ☐ Autre :

CHOIX DE LOGEMENTS

Choisissez maximum 5 entités OU maximum 5 communes à classer par ordre de préférence.

Deux possibilités :

OU

1 ère possibilité

Maximum 5 entités

La demande porte alors sur toutes les anciennes communes qui en dépendent.

- TOURNAI (reprend 2 communes pour les logements à loyer d'équilibre)
- Ou tout autre commune de la Région wallonne.

2 ème possibilité

Maximum 5 « anciennes » communes

- 7500 TOURNAI
- 7530 GAURAIN-RAMECROIX
- Ou tout autre « ancienne » commune de la Région wallonne

Préférences

OU

Maximum 5 entités

1	
2	
3	
4	
5	

Maximum 5 « anciennes » communes

1	
2	
3	
4	
5	

ATTENTION ! Il vous est demandé de formuler vos préférences. Toutefois, la réglementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence. La société de logement n'est pas tenue de proposer un logement qui réponde strictement à vos souhaits.

CADRE V

NOMBRE DE CHAMBRES

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation.

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples ;
- Une chambre supplémentaire pour : - les personnes seules de plus de 65 ans - les couples dont l'un des membres a plus de 65ans - les couples dont un membre a un handicap reconnu (SPF Sécurité Sociale, Direction générale - Personnes handicapées ;
- Pour les enfants :
 - Une chambre pour un enfant unique
 - Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart
 - Deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans
 - Une chambre par enfant avec handicap reconnu (SPF Sécurité Sociale, Direction générale - Personnes handicapées)

CADRE VI

VOTRE SITUATION ACTUELLE

- Quel loyer payez-vous actuellement ?
- Nom du propriétaire :
.....
- Avez-vous déjà loué un logement au Logis Tournaisien ? ☐ Oui ☐ Non
- Adresse :
- Motif du départ :
.....
- Avez-vous déjà loué un logement dans une autre Société de Logement de Service Public ?
☐ Oui ☐ Non
- Nom de la Société de Logement de Service Public :
.....
- Motif du départ :
.....
- Avez-vous des animaux ? ☐ Oui ☐ Non

CADRE VII

VOIES DE RECOURS

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

NB Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

CADRE VIII

ENGAGEMENTS ET INFORMATIONS

Je (nous) soussigné(e)(s)

Monsieur (Madame).....(candidat(e))

Demeurant à.....

Et

Monsieur (Madame).....(conjoint(e) (cohabitant(e))

Demeurant à

souhaite(nt) obtenir un logement public à loyer d'équilibre au Logis Tournaisien dans le respect de l'AGW du 08/02/2024 modifiant l'AGW 06/09/2007.

Le (la) candidat(e) et son (sa) conjoint(e) ou cohabitant(e) prennent acte de ce qui suit :

☞ Le formulaire de candidature doit impérativement être complété et accompagné des documents suivants :

- Documents nécessaires aux conditions d'accès (cadres I et II).
- Annexe 1 (réglementation sur la détention d'animaux) dûment complétée, datée, approuvée et signée.
- Annexe 2 (déclaration sur l'honneur relative au contrôle des conditions de propriété) dûment complétée, datée et signée.
- Annexe 3 : document d'information aux candidats-locataires concernant le traitement de leurs données à caractère personnel dûment daté, approuvé et signé.

Il(s) (elle(s)) affirme(nt) sur l'honneur que les réponses aux questions reprises dans la présente candidature sont exactes, sincères et véritables et porteront immédiatement à la connaissance du Logis Tournaisien des éventuelles modifications survenues dans sa (leur) situation (changement d'adresse, situation familiale, revenus, ...).

Il(s) (elle(s)) déclare(nt) autoriser la société Le Logis Tournaisien à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission.

Fait à le.....

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Candidat(e)

Conjoint(e) ou cohabitant(e)

Le Logis Tournaisien
75B, Avenue des Bouleaux
7500 TOURNAI

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le
domaine du logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit *dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété.

N'oubliez pas de le compléter en entier et de le signer au verso

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR :

(nom + prénom) né le : lieu de naissance :

N° national :
voir carte d'identité)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

(nom + prénom) né le : lieu de naissance :

N° national :
voir carte d'identité)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

Nom	Prénom	Date de naissance	N° national.
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Domicile : (rue – numéro - bte.)

(code postal) (commune)

Organisme : N° de dossier :
Identité du demandeur :

Case 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et le cas échéant son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) déclare(nt) sur l'honneur :

- A.** Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionnés en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune-pays :		
Rue ou lieu-dit :		
Désignation cadastrale :		
Nature du bien (2) :		
Nature du droit (3) :		

- B.** Que dans le courant des(4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation	Situation et nature du bien	Prix obtenu ou valeur estimée
.....		
.....		

Signatures obligatoires :

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....		

(1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété

(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



REGLEMENTATION CONCERNANT LA DETENTION D'ANIMAUX



POUR RAPPEL, le Logis Tournaisien tolère la garde d'un **SEUL ANIMAL** : UN chien **OU** UN chat, pour autant que celui-ci ne présente aucun danger et n'occasionne aucun désagrément, ni nuisances pour les autres locataires et voisins, et pour autant que le logement soit correctement aménagé et entretenu.

Si des plaintes fondées sur le comportement de l'animal parviennent à notre société, celle-ci peut éventuellement retirer l'autorisation de garder l'animal et demander son départ du logement.

Pour les chiens : les chiens appartenant à une race dite dangereuse sont **FORMELLEMENT INTERDITS** dans nos logements, c'est-à-dire les chiens issus des races suivantes :

American Bully, American Staffordshire, English Terrier, Pitbull, Fila Brasileiro, Tosa Inu, Akita Inu, Dogue argentin, Bull terrier, Mastiff, Ridgeback Rhodésien, Dogue de Bordeaux, Band dog et Rottweiler (ainsi que les chiens croisés avec une de ces races).

Les animaux exotiques, les NAC, poules, lapins et oiseaux en volière sont également interdits.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE.

RAPPEL

Obligation d'identification et d'enregistrement des chiens depuis le 1^{er} septembre 1998.
Obligation d'identification et d'enregistrement des chats depuis le 1^{er} novembre 2017.

Nous vous demandons de nous faire la liste des animaux en votre possession actuellement, y compris chats, oiseaux, etc.

	Nombre	Age	Race	Je n'en ai pas
Chien				☐
Chat				☐
Autres (oiseaux, poissons, reptiles, etc)				☐

☞ Dès le premier jour de l'entrée dans votre logement, vous devrez vous conformer à ce règlement sous peine de résolution du contrat de bail pour non-respect du règlement d'ordre intérieur.

Date :

Mention « lu et approuvé » + nom(s) et prénom(s) + **signature(s)** :

Notez : « Je m'engage à ne détenir qu'un seul animal autorisé le jour de l'entrée dans les lieux »



VIE PRIVEE - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
Règlement général sur la protection des données (RGPD) Loi du 25/05/2018.

Le Logis Tournaisien, responsable du traitement de vos données à caractère personnel et des annexes au présent formulaire, est légalement représenté par son Président et son Directeur-Gérant. Le délégué à la protection des données (DPD ou DPO) est joignable par mail à l'adresse suivante : dpo@lelogistournaisien.be.

Vos données seront traitées sur base de mesures précontractuelles initiées à votre demande.

Dans le cadre strict des législations que nous sommes tenus de respecter, il est également possible que vos données soient transmises à d'autres organismes publics fédéraux, régionaux ou locaux, y compris nos prestataires.

La collecte de vos données est nécessaire en vertu d'une obligation réglementaire.

Le Logis Tournaisien traitera les données suivantes :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse (rue, numéro, code postal, ville, pays) ;
- Numéro de registre national ;
- Lieu de naissance ;
- Nationalité ;
- Numéro(s) de téléphone ;
- Adresse de courrier électronique ;
- Données relatives à votre santé (éventuel handicap) ;
- Situation familiale (état civil, composition de ménage, etc.) ;
- Les preuves des revenus annuels imposables et actuels ;
- Conditions de patrimoine (déclaration de non-propriété) ;
- Allocations familiales ;
- Situation professionnelle (travail, chômage, pension, invalidité, ...) ;
- Jugement (divorce, séparation, garde des enfants, etc.) influençant le type d'hébergement des enfants ;
- Jugement concernant le statut de la personne ;
- Gestion financière (médiation de dettes, compte cogéré, administration de biens) ;
- Situation sociale (aide à la vie journalière).

En vue de vérifier ou de compléter les renseignements contenus dans votre formulaire de candidature, le Logis Tournaisien a la possibilité de consulter à la Banque Carrefour d'Echange de données (BCED) qui est un outil de simplification administrative de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles favorisant le partage des données et donnant accès, pour les résidents belges uniquement, à :

- Composition de ménage ;
- Avertissement extrait de rôle ;
- Ouverture de droits en matière d'allocations familiales ;
- Statut d'handicap ;
- Filiation (ascendants - descendants) ;

- Historique d'adresses ;
- Fiche signalétique du Registre National.

Le contrôle du respect de la condition de non-propriété est vérifiée auprès du SPF Finances.

Vos données seront conservées conformément à nos obligations en matière d'archivage.

Vous pouvez introduire une demande de droit d'accès, de droit à l'effacement, de rectification, de limitation du traitement de vos données, d'opposition et de portabilité des données en contactant notre DPO (dpo@lelogistournaisien.be). Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès du Logis Tournaisien, vous pouvez introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données.

(<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>).

Fait à Tournai, le / /

Signature(s) précédée(s) de la mention « **pour accord** »

Candidat(e)

Conjoint(e) ou cohabitant(e)